

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

N° CP/2011/205 - Protection de la nature - 2342
Acquisitions foncières dans le marais d'Altenstadt à
WISSEMBOURG au titre de la préservation de la basse vallée de
la Lauter

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'acquisition au titre de la préservation de la basse vallée de la Lauter, de neuf parcelles de terrain situées dans le marais d'Altenstadt à WISSEMBOURG, cadastrées sous section A n° 201, 202, 218, 219, 220, 229, 230, 803/221 et 804/221, d'une superficie totale de 1 ha 76 a 35 ca, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 5 176,25 € et frais divers
- dit que les actes seront passés en la forme administrative
- consent la gestion ultérieure de ces biens par bail emphytéotique d'une durée de trente-six ans au profit du Conservatoire des sites alsaciens (CSA).

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du Pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes administratifs afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL